



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 5 juin 2025, après une première convocation le 28 mai 2025 n'ayant pas permis d'atteindre le quorum lors de la séance du 5 juin 2025, s'est réuni, à 9h00, en séance publique, sans condition de quorum, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
2.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
3.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
4.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
5.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
8.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
11.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
12.	EPCI	LAGALLE	Philippe
13.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
14.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
16.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
17.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
18.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
19.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
20.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
21.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
22.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
6.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
7.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
8.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
9.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
10.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
11.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
12.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
13.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
14.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
15.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
17.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry

18.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
19.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
20.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
21.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
22.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
23.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
24.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
25.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
26.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
27.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
28.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
29.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
30.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
31.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
32.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
33.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
34.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
35.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
36.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
37.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
38.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
39.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
40.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
41.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
42.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
44.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
45.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
46.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
47.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
48.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
49.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
52.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
53.	EPCI	GOBE	Alain
54.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
55.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
56.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
57.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
58.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
59.	EPCI	GUERIN	Daniel
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
61.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
62.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
63.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
64.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
65.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
66.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
67.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
68.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
69.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
70.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
71.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
72.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
73.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
74.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
75.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
76.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
77.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony

79.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
80.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
81.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
82.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
83.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
84.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
85.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
86.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
87.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
88.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
89.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
90.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
91.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
92.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
93.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
94.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
95.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
96.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
97.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
98.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
99.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
100.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
101.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
102.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
103.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
104.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
105.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
106.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
107.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
108.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
109.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
110.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
111.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
112.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
113.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
114.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
115.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
116.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
117.	EPCI	SAINT LO	Patrick
118.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
119.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
120.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
121.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
122.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
123.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
124.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
125.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
126.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
127.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRE ET MER	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
3.	Gilles MALOISEL	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents en regrettant une nouvelle fois de la nécessité d'organiser cette nouvelle séance faute de mobilisation suffisante le 5 juin dernier.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour correspond aux sujets n'ayant pu être abordés le 5 juin dernier, faute de quorum, et annoncés dans la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 28 mai dernier, à savoir :

- **Rapport de la Présidente :**
 - ✓ Approbation des procès-verbaux des séances des 27 mars et 1^{er} avril 2025,
 - ✓ Compte-rendu des décisions de la Présidente,
 - ✓ Etat des transferts de compétences,
 - ✓ Agenda.
- **Finances :**
 - ✓ Accise sur l'électricité – Commune nouvelle de Saint-Martin-de-May,
 - ✓ Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,
 - ✓ Mise en œuvre d'un protocole transactionnel entre Réseaux Environnement et le SDEC ENERGIE.
- **Concessions Gaz :**
 - ✓ Convention de rattachement des ouvrages de raccordement au réseau,
 - ✓ Bilan du rapport de contrôle ANTARGAZ ENERGIES 2024 (données 2023).
- **Transition Energétique :**
 - ✓ Point d'étape sur la création d'un ou plusieurs opérateurs pour favoriser le développement et la massification des projets de production d'énergies renouvelables.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} vice-président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, représentant la Commission Locale d'Energie des EPCI, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2025

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical les procès-verbaux des séances des 27 mars et 1^{er} avril derniers, transmis aux représentants, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte les procès-verbaux des séances des 27 mars et 1^{er} avril, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et des décisions d'intérêt spécifique relatives à la compétence « Gaz » seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer sur le vote d'intérêt commun ;
- tous les collèges, à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour la compétence « Gaz ».

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

DECOMPTE DES POUVOIRS

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment. S'agissant d'une seconde convocation, aucun quorum n'est exigé et les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 27 mars 2025, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Cresserons
		Niveau 2	Adhésion des communes de Cresserons, Moyaux, Saint-Vaast-sur-Seulles, Trévières et Ver-sur-Mer
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition énergétique (PACTE) : 2ème demande d'aide financière pour la 3ème année d'accompagnement de la Communauté de Communes du Pays de Falaise		
Mobilité durable	Aides Financières		Acquisition de cinq vélos électriques neufs - commune de Cormelles-le-Royal
			Aides financières - Acquisition de deux vélos électriques neufs pour le service de la police municipale - commune de Merville-Franceville Plage
			Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion - commune de Hermanville-sur-Mer
Marchés publics	Fourniture de PC portables		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 27 mars 2025.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Le Bureau Syndical, lors de sa séance du 25 avril 2025 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

Gaz	VALDALLIERE CARTIGNY L'EPINAY
Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables (IRVE)	SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Au vu de cette décision, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	48 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
127 communes 1 intercommunalité	226 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines assemblées plénières de 2025, à savoir :

- **Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

NORMANDIE ENERGIES TOUR

Madame la Présidente rappelle que la 9^{ème} édition du Normandie Energies Tour aura lieu le samedi 20 septembre 2025 et invite les élus à promouvoir cette manifestation auprès de leurs collectivités.

L'objectif du Normandie Énergies Tour est de promouvoir la mobilité bas carbone ainsi que le maillage du territoire en bornes de recharge.

Des tarifs préférentiels sont proposés aux collectivités (engagement véhicule, pauses café, déjeuner buffet, cocktail apéritif et visites) :

- 50 € par équipage de 2 personnes,
- 25 € par personne supplémentaire dans la voiture.

Le visuel de cette nouvelle édition est présenté aux élus :



Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECOMPTE DES POUVOIRS

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

S'agissant d'une seconde convocation, aucun quorum n'est exigé et les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

FINANCES

ACCISE SUR L'ELECTRICITE – COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le SDEC ÉNERGIE perçoit de plein droit l'accise sur l'électricité à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants, ou pour lesquelles il percevait la taxe au 31 décembre 2010.

Pour les autres communes, la perception de l'accise sur l'électricité par le SDEC ÉNERGIE peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du Syndicat.

Les communes membres sont ainsi réparties en 3 catégories (selon règles d'éligibilité aux aides FACÉ et le niveau de perception, par le syndicat, de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :

- **Communes « A »** = communes urbaines du Calvados qui perçoivent directement la TICFE ;
- **Communes « B »** = communes urbaines du Calvados, pour lesquelles, le SDEC ÉNERGIE perçoit la TICFE ; avec deux sous catégories :
 - **Communes B1**, bénéficient d'un reversement de la TICFE de 50 %.
 - **Communes B2**, ne bénéficient d'aucun reversement de la TICFE par le SDEC ÉNERGIE.
- **Communes « C »** = ne bénéficient d'aucun reversement de la TICFE par le SDEC ÉNERGIE mais disposent en contrepartie d'un niveau d'aide plus élevé que les autres catégories de communes

Le régime d'aide du syndicat est donc adapté en fonction de la catégorie de commune. Voici pour exemple, les différents taux d'aide octroyés pour les projets d'effacement de réseaux en 2025

3.2 EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Nature	Objet	Aides financières			
		Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C
Effacement coordonné des réseaux	Projet situé en Zone de Vent ou Zone de Qualité Prioritaire et programme spécifique intempérie	40%	50%	60%	70%
	Projet situé sur le reste du département	20%	35%	50%	50%
	Réseau électrique basse tension quand il est constitué de fils nus ou dans le cadre d'un programme spécifique intempéries (commune C uniquement dans ce dernier cas)*	60%	70%	80%	100%

Pour rappel, la commune de Saint-Martin-de-May est une commune nouvelle, créée au 1^{er} janvier 2025, par la fusion des communes de Saint-Martin-de-Fontenay (2 560 habitants – Catégorie B1) et de May-sur-Orne (2 036 habitants – Catégorie B2).

La commune de Saint-Martin-de-Fontenay, avait autorisé le SDEC ÉNERGIE à percevoir ladite accise à sa place et à lui reverser la moitié du produit.

La commune de May-sur-Orne, quant à elle, avait autorisé le Syndicat à percevoir l'accise à sa place et à conserver la totalité du produit.

La commune nouvelle de Saint-Martin-de-May, comptant 4 592 habitants, a délibéré le 22 avril dernier pour que le SDEC ÉNERGIE puisse percevoir directement l'accise sur le territoire communal et en conserver la totalité, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer de manière concordante pour que :

- la commune nouvelle puisse, à compter du 1^{er} janvier 2026, relever de la catégorie des communes dites « B2 » et bénéficier du régime d'aides financières correspondant,
- que le SDEC ÉNERGIE puisse percevoir et conserver la totalité du produit de l'accise sur l'électricité de la commune de Saint-Martin-de-May, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces propositions.

Délibération d'intérêt commun :

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de classer la commune de Saint-Martin-de-May en catégorie « B2 » ;
- **ACCEPTE** de percevoir et conserver la totalité du produit de l'accise sur l'électricité de la commune de Saint-Martin-de-May, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **ACCEPTE** de faire bénéficier la commune de Saint-Martin-de-May du régime d'aides correspondant aux communes de catégorie « B2 » conformément au guide des aides et contributions voté chaque année par le comité syndical
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les 62 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 27 mars 2025 par 39 communes, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

• Montant total HT des travaux :	2 611 313.81 €
• Montant de la participation communale :	1 324 752.26 €
➤ Montant des fonds de concours :	1 287 905.35 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	36 846.91 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste.

Délibération d'intérêt commun :

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 62 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 1 287 905,35 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MISE EN ŒUVRE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE L'ENTREPRISE RESEAUX ENVIRONNEMENT ET LE SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE a attribué le lot n°10 du marché de « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à l'entreprise STEPELEC sur décision de la Commission d'Appel d'Offres et par notification en date du 28 juillet 2021, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

À la suite de difficultés financières, l'entreprise STEPELEC a engagé une procédure de sauvegarde le 27 mars 2024, qui s'est convertie en liquidation judiciaire prononcée le 3 juillet 2024 par le Tribunal de Commerce de Caen.

L'entreprise STEPELEC et l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT, en qualité de sous-traitant, ont sollicité le SDEC ENERGIE le 05 février 2024 (avant la procédure de sauvegarde) pour réaliser des prestations relatives à un effacement des réseaux rues Paul Cornu et de la Vallée à Lisieux. Le SDEC ENERGIE a validé cette demande de sous-traitance le 13 février 2024 et engagé la commande le 4 mars 2024.

Le SDEC ENERGIE et l'entreprise STEPELEC ont convenu d'une décision de résiliation du marché, avec prise d'effet au 30 mai 2024. Les travaux confiés à l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT étaient encore en cours à cette date. Ils se sont achevés le 25 septembre 2024.

La prise en charge des factures de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT par le SDEC ENERGIE a été rejetée par la Paierie Départementale du Calvados, en date du 31 janvier 2025 au motif que les « prestations réalisées postérieurement à la date de fin de l'activité de STEPELEC prononcée par le jugement de liquidation (03/07/2024) ne peuvent pas être réglées sur la base du marché.

Le SDEC ENERGIE s'est rapproché de la Paierie Départementale du Calvados qui lui conseille d'établir un protocole transactionnel avec l'entreprise « réseaux environnement » basé sur un décompte de résiliation, pour permettre de justifier du paiement des sommes dues pour des prestations réalisées après la prise d'effet de la résiliation du marché.

Le montant des sommes dues s'élève à 306 067,35€ TTC (dont 275 460,62 € TTC après résiliation du marché).

Pour information, le projet de protocole transactionnel transmis aux membres du Comité syndical lors de l'envoi de la convocation présente des montants sans TVA.

Sur recommandation de la Paierie départementale donnée le 4 juin, le projet de protocole transactionnel a été modifié en ajoutant les montants de TVA.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose ce protocole, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de synthèse jointe à leur première convocation, à l'approbation du Comité Syndical.

Délibération d'intérêt commun :

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le protocole transactionnel convenu entre le SDEC ENERGIE et l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT permettant de formaliser l'accord entre les deux parties et de prendre en charge les factures correspondant aux prestations réalisées par l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS GAZ

CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE ENTRE LE SDEC ÉNERGIE ET GRDF

Dans le cadre d'un projet d'unité de production de biométhane avec injection situé sur la commune de LISON, dans le réseau public de distribution de gaz, et afin de pouvoir atteindre le réseau situé sur la commune d'Isigny-sur-Mer, les ouvrages de raccordement nécessaires devront traverser les communes de Neuilly-la-Forêt (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Castilly (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Saint-Marcouf, Cartigny-l'Épinay et Lison.

Le projet de convention proposé, qui a été communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 20 mai dernier, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages sont réalisés et exploités par GRDF sur le territoire des communes de Neuilly-la-Forêt (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Castilly (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Saint-Marcouf, Cartigny-l'Épinay et Lison pour permettre le raccordement du réseau public de distribution de l'installation de production.

Les ouvrages de raccordement nécessaires sont :

- Des conduites MPC (moyenne pression de type C), d'une pression de 10 bars, en PE (polyéthylène), de diamètre 160 mm pour une longueur de :
 - Neuilly-la-Forêt (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer) : 4 000 mètres
 - Castilly (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer) : 3 000 mètres
 - Saint-Marcouf : 1 500 mètres
 - Cartigny-l'Épinay : 3 700 mètres
 - Lison : 800 mètres
- Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune de Lison.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur les territoires de Neuilly-la-Forêt (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Castilly (commune déléguée d'Isigny-sur-Mer), Saint-Marcouf, Cartigny-l'Épinay et Lison, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de ces communes et en tant qu'Autorité concédante de la commune d'Isigny-sur-Mer, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2029, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

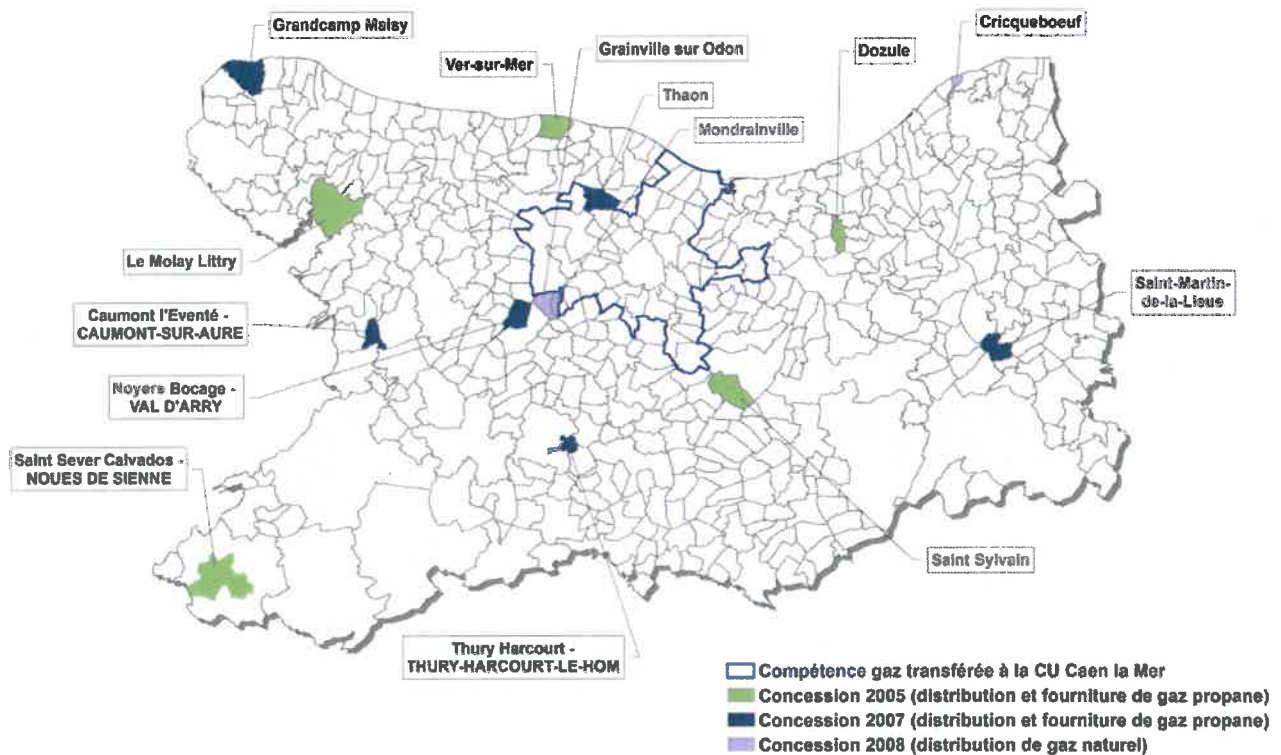
Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

BILAN DU RAPPORT DE CONTROLE ANTARGAZ ENERGIES 2024 – DONNEES 2023

Comme chaque année, les services du SDEC ÉNERGIE procèdent aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires et notamment d'ANTARGAZ ENERGIES.

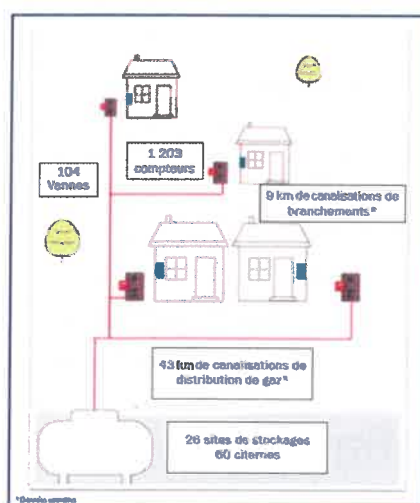
Le contrôle réalisé en 2024 portait sur les données 2023 des trois contrats de concessions suivants (14 communes desservies au total) :



Synthèse des contrats	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008
Communes	Dozulé, Le Molay-Littry, Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados), Saint-Sylvain et Ver-sur-Mer	Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Eventé), Grandcamp-Maisy, Val d'Arry (Noyers-Bocage), Saint-Martin-de-la-Lieue, Thaon et Thury-Harcourt-le-Hom (Thury-Harcourt)	Cricqueboeuf, Grainville-sur-Odon et Mondrainville
Date d'entrée en vigueur du contrat	22/09/2005	26/10/2007	26/12/2008
Missions du concessionnaire	Distribution et fourniture gaz propane	Distribution et fourniture gaz propane	Distribution gaz naturel
Durée du contrat	30 ans	30 ans	30 ans
Fin du contrat	2035	2037	2038
Régime des biens	Biens concédés faisant retour gratuit au terme du contrat	Biens concédés faisant retour gratuit au terme du contrat	Biens concédés faisant retour moyennant une indemnité

Ce contrôle concerne les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions. Une synthèse des contrats de distribution de gaz et de l'inventaire technique est proposée comme suit :

Synthèse des contrats	Unité	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008	Total
Nombre d'usagers	nb	437	504	159	1 100
Volume de gaz consommé et/ou acheminé	GWh	7,1	6,6	5,8	19,5
Longueur de réseau (hors branchements)	km	17,5	16,9	8,5	43
Nombre d'incidents (sur ouvrages exploités)	nb	2	2	2	6
Nombre d'usagers coupés (suite incidents)	nb	8	0	0	8
Valeurs nettes du patrimoine	k€	1 128	1 197	528	2 853
Dépenses annuelles investies	k€	0	2,8	0	2,8
Résultats d'exploitation	k€	3	-105	-23	



52 km de canalisations*

*Linéaire de canalisations de distribution 43 km, linéaire de canalisations de branchement 8,6 km, soit un total de 51,6 km.

Les points d'attention suivants sont présentés aux élus :

- Comme en 2022, plusieurs indicateurs en 2023 font état d'un net ralentissement de l'activité du concessionnaire gaz.
- Celui-ci est lié à un changement des usages à la suite de l'entrée en vigueur de la RE 2020 et du décret tertiaire, aux conséquences de la politique de sobriété énergétique et aux conditions climatiques de 2023 (deuxième année la plus chaude enregistrée par Météo France depuis le début du 20^{ème} siècle, après 2022).
- Ce ralentissement va très certainement s'intensifier avec :
 - o Le développement des réseaux de chaleur classés, sur le périmètre des concessions de distribution de gaz,
 - o Les interdictions de location des logements dont la performance énergétique est classée en G à partir du 1^{er} janvier 2025 et classée en F à partir du 1^{er} janvier 2028 (loi « climat et résilience » du 22 août 2021), impliquant leur rénovation énergétique et parfois un choix de changement d'énergie pour le chauffage

A noter qu'une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un plan de secours dans le cas où le SDEC ÉNERGIE ne trouverait pas de candidat pour l'exploitation du prochain contrat de concession.

Les principales conclusions de ce contrôle sont résumées comme suit :

	- Baisse du nombre de réclamations. - Évolution favorable des reliquats et de leur rythme de résorption. - Le Concessionnaire a clarifié plusieurs éléments fournis : cette clarification doit se poursuivre. - Les documents communiqués par le Concessionnaire sont exhaustifs mais leurs corrections complexifient la mission de contrôle.
	- Plusieurs indicateurs, compte tenu de leurs évolutions, sont sous surveillance (évolution du nombre de consommateurs...) - Le développement des concessions est limité voire nul. Les investissements improductifs viennent dégrader le résultat financier des Concessions. La RE2020 limite le développement des réseaux gaz. Le Concessionnaire doit donc développer rapidement un gaz moins carboné et saisir toutes les opportunités de développement des concessions, notamment en rencontrant ou contactant au moins une fois par an l'ensemble des communes, en y associant le Concédant. - Les résultats des comptes d'exploitation doivent être appréhendés avec prudence et la pratique des amortissements doit encore s'améliorer.
	- Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants : consolidation des tarifs sociaux incorrecte, absence de conseil tarifaire, impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes, pas d'indicateurs relatifs à l'utilisation du chèque énergie. - Le Concessionnaire doit : - parfaire l'inscription des valeurs brutes à l'inventaire, - corriger le calcul des droits du concédant, - clarifier les clés de répartition des charges indirectes des comptes d'exploitation.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la production du compte rendu annuel d'activités d'ANTARGAZ ENERGIES ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel de contrôle de la concession (joint en annexe de la note de synthèse jointe à la 1^{ère} convocation) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

POINT D'ETAPE SUR LA CREATION D'UN OU PLUSIEURS OPERATEURS POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET LA MASSIFICATION DES PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de son projet stratégique, le SDEC ENERGIE s'est fixé l'objectif de devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR de grande puissance, dans une logique de favoriser la consommation locale d'énergies, par la montée au capital de sociétés de projets spécifiques, notamment dans le cadre de déploiement d'ombrières.

Un plan d'actions spécifique a été mis en place pour atteindre cet objectif stratégique. Les principales étapes sont les suivantes :

- Développement de la compétence « énergies renouvelables »
- Création de sociétés de projets avec les acteurs du territoire et de la production d'énergies renouvelables pour monter en compétence et développer de nouveaux modèles (ex : autoconsommation collective, partenariat public/privé, etc..)
- Création d'un opérateur pour favoriser le développement et la massification des projets de production d'énergies renouvelables (de grande taille).

➤ La compétence « énergies renouvelables »

Première « phase » de son accompagnement ; après avoir modifié ses statuts, le syndicat propose, par transfert de compétence, de développer, financer et exploiter des projets de production d'électricité photovoltaïque ou de production de chaleur. Plus de 20 installations solaires sur toiture et près de 10 installations de production de chaleur ont été développées en quelques années. Le contexte énergétique et les besoins des collectivités évoluent et interrogent l'accompagnement proposé par le syndicat.

Nous sommes donc entrés dans une seconde étape visant à accompagner le développement de projets orientés vers l'autoconsommation collective par le biais de la création de deux sociétés de projets.

➤ Les sociétés de projets de production d'énergies renouvelables

- La société SOLISDEC

En octobre 2024, en partenariat avec SEE YOU SUN (développeur privé) et Energie partagée investissement (fonds d'épargne citoyenne), le SDEC ÉNERGIE a ainsi créé la société SolisDEC et une 1^{ère} grappe de 6 projets d'ombrières photovoltaïques a été identifiée (puissance cumulée de 1,8 MWc pour un investissement estimé à 2,3 M€) :

Commune	Puissance	Investissement	Avancement / Prochaine Etape
FALAISE	166 kWc	214 k€	Projet sécurisé – Lancement des travaux été 2025
LES MONTS-D'AUNAY	370 kWc	422 k€	Projet sécurisé En attente d'obtention de l'emprunt avant d'engager les travaux
VIRE-NORMANDIE	253 kWc	306 k€	
THURY-HARCOURT	332 kWc	419 k€	
LAIZE-CLINCHAMPS	198 kWc	237 k€	Sous réserve de sécurisation par un tarif d'achat (révision des tarifs d'achat prévue au 1 ^{er} juillet 2025)
FLEURY-SUR-ORNE	499 kWc	646 k€	
Sous-total	1,8 MWc	2,3 M€	

Nous sommes aujourd'hui en phase de recherche de financement auprès de banques locales pour commencer les projets. Le premier projet (Falaise) doit sortir de terre d'ici cet été. Les autres suivront dès obtention des financements.

A noter que la récente évolution des tarifs d'achat de l'électricité produite (décret S21) pourrait remettre en cause la faisabilité économique des projets qui n'auront pas été sécurisés au 30 juin (peut-être 2 pour ce qui nous concerne).

En parallèle ; les études d'autoconsommation collective sont en cours.

- La société NACRE ENERGIE

En décembre 2024, en partenariat, cette fois-ci, avec la Communauté de communes Cœur de Nacre et la SEM Normandie Aménagement, le SDEC ÉNERGIE a créé la société Nacre Energie ayant pour ambition d'équiper 18 toitures photovoltaïques sur des bâtiments tertiaires d'une ZAC de Cœur de Nacre (puissance cumulée de 2,6 MWc en autoconsommation collective, pour un investissement estimé à 2,4 M€).

Deux projets sont d'ores et déjà en cours :

- Nacre Ambulances – 36 kWc
- Activa Park – 144 kWc

Le marché de travaux correspondant sera lancé fin juin 2025, pour une réalisation en fin d'année 2025 (financement sur fonds propres) en vue d'une mise en service en début d'année 2026.

En outre, une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un outil d'Energy Management pour cet été. Cet outil doit permettre de gérer les aspects administratif et financier de la mise en place de l'autoconsommation collective.

- La création d'un opérateur pour favoriser le développement et la massification des projets de production d'énergies renouvelables (de grande taille)

En 2024, le SDEC ENERGIE a mené, en partenariat avec Caen la mer, une étude visant à étudier l'opportunité et la faisabilité de créer un opérateur énergétique (de type SEM):

- Complémentaire avec les activités du syndicat, lui permettant d'intervenir notamment sur des projets de taille plus importante,
- Permettant de répondre aux besoins des territoires en matière d'ingénierie de développement, de financement et d'exploitation de « gros projets »,
- Permettant de mutualiser l'ingénierie avec Caen la mer tout en lui permettant de rester indépendant dans ses choix d'investissement.

Cette étude a abouti à la proposition de différents scénarios d'organisation, auxquels est venu s'ajouter un scénario porté par le Conseil départemental qui a rejoint la démarche en novembre 2024.

Lors de sa séance du 6 décembre 2024, le Bureau Syndical a retenu 2 scénarios pour approfondissement :

scénario issu de l'étude

Scénario « SEM » :
Ingénierie mutualisée en s'appuyant sur le SDEC ENERGIE (petits projets publics)
Création d'une SEM partenariale (grands projets)

scénario proposé par le Conseil départemental

Scénario « SEM + SPL » :
Création d'une SPL mutualisant l'ingénierie et l'investissement (petits et moyens projets publics)
Création d'une SEM partenariale (grands projets)
Création d'un GIE regroupant SEM et SPL

- Le premier scénario (SEM) consiste à :
 - Mutualiser l'ingénierie avec Caen la mer pour la réalisation de petits projets sur le foncier des collectivités en renforçant le lien entre les services du syndicat et de Caen la mer par le biais de convention et en consolidant l'ingénierie proposée aux collectivités par le syndicat dans la réalisation des projets. Nous imaginons la mise en place de nouveaux accompagnements des collectivités sans transfert de compétence, y compris lorsque la collectivité souhaite porter l'investissement, par exemple par des prestations de service en quasi-régie : études, AMO, MOE, vente d'électricité, exploitation, PMO mutualisée...

- Créer une SEM dont le capital public serait détenu par le SDEC ENERGIE et d'autres acteurs publics pour développer et investir dans des projets de taille plus importante sur du foncier public ou privé.
- Le second scénario (porté par le Conseil départemental) consiste à :
 - Créer une SEM multi partenariale comme dans le scénario précédent pour les grands projets ENR.
 - Mais il prévoit également la création d'une SPL pour mutualiser l'ingénierie et investir dans des petits et moyens projets sur le foncier des collectivités. D'abord sur le propre patrimoine du conseil départemental et peut être des communes. (si la communauté urbaine confirme son intérêt pour ce scénario)
 - Créer un GIE regroupant la SEM et la SPL pour mutualiser des fonctions supports, porter une vision stratégique, avoir une gouvernance partagée des deux structures.

Un travail d'approfondissement de ces scénarios a donc été mené au cours des derniers mois par le biais notamment d'une concertation avec les collectivités : des rencontres individuelles avec chacun des 15 EPCI (hors Caen la mer) et des structures porteuses de PCAET, ainsi qu'une réunion avec les communes porteuses de projets d'énergies renouvelables.

De cette concertation, il ressort que :

- La création d'une SEM est perçue très favorablement car répondrait à un besoin réel.
- Les collectivités se voient investir principalement dans les SAS, intérêt de certains EPCI pour une participation symbolique dans la SEM.
- Peu d'intérêt est porté pour la SPL, les communes estimant que c'est le rôle du SDEC ENERGIE de les accompagner dans leurs projets d'ENR.
- Crainte d'une multiplication des structures, d'une perte de maîtrise et d'une augmentation des coûts.
- Un questionnaire sur le positionnement du Conseil départemental sur cette mission de développement des projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

A la suite de cette concertation, le Bureau Syndical du 25 avril 2025, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

1. Choix du scénario avec la création d'une SEM comme outil opérationnel au service des territoires (pas de SPL dans l'immédiat).
2. Souhait que le syndicat d'énergie soit fort dans l'actionnariat public de la future structure.
3. Souhait de voir lancée rapidement l'étude de faisabilité devant aboutir, si elle est favorable, à la création de la SEM.
4. Poursuivre les échanges avec Caen la mer pour préciser les modalités de mutualisation de l'ingénierie par le biais d'une convention de partenariat.
5. Principe de renforcement de notre accompagnement des collectivités, notamment en matière d'autoconsommation individuelle et collective.
6. Rester ouvert à la création d'une SPL ultérieurement avec le Conseil départemental, Caen la mer ou d'autres acteurs selon les besoins des projets au cas par cas.

A noter que le syndicat ne voit pas aujourd'hui l'intérêt que pourrait avoir la création d'une SPL pour répondre aux besoins des collectivités, étant entendu qu'il propose d'ores et déjà un accompagnement aux communes. Le risque de « concurrence » ou de perte de lisibilité pour les collectivités paraît inévitable.

A l'occasion d'une rencontre entre les président(e)s des 3 structures partenaires, le 20 mai dernier :

- Le SDEC ENERGIE confirme son intérêt pour la SEM (*uniquement dans un premier temps*),
- Le Conseil Départemental confirme son attachement au scénario SEM + SPL,
- Caen la mer n'a pas encore de positionnement officiel mais le scénario avec la SPL semble intéresser (doit présenter le projet devant ses instances fin juin).

Malgré les divergences, il a été décidé le lancement d'une prestation financée par les 3 partenaires (portage marché par le Conseil départemental) qui a pour objet un accompagnement technique, juridique et économique pour étudier la faisabilité et la création d'Entreprises Publiques Locales (EPL) de développement et de portage de projets de production d'énergies renouvelables.

Elle comprend :

- Une étude de faisabilité d'une SEM
- Une étude de faisabilité d'une SPL
- Le cas échéant, l'accompagnement à la création de la/des structures

A noter qu'il est prévu de distinguer deux coordinateurs techniques pour la SEM et pour la SPL :

- SEM : coordinateur technique SDEC ENERGIE
- SPL : coordinateur technique Département du Calvados

Le marché devrait être lancé d'ici cet été et les études doivent pouvoir commencer au cours du dernier trimestre 2025.

Elles devraient ainsi permettre à chaque partenaire de confirmer son positionnement pour répondre aux attentes des partenaires et des collectivités :

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence et lève la séance après avoir, une nouvelle fois, rappelé les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Secrétaire de séance,

Philippe LAGALLE



La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

